

Bruxelles, le 19 mai 2022
(OR. en)

8232/22

CO EUR-PREP 9

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (23 et 24 juin 2022) – Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et la présidente de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion visée en objet.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

I. UKRAINE

Le Conseil européen se penchera sur la situation en Ukraine dans toutes ses dimensions.

II. QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le Conseil européen débattrà de la situation économique.

Il sera invité à approuver les recommandations intégrées par pays et à clôturer le Semestre européen 2022.

III. CONFERENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Le Conseil européen exposera la voie à suivre en ce qui concerne la conférence sur l'avenir de l'Europe.

IV. L'EUROPE AU SENS LARGE

Le Conseil européen tiendra un débat stratégique sur les relations de l'Union européenne avec ses partenaires en Europe.

[p.m.: suivi du Conseil européen de mai, le cas échéant]